

Conseils bâtiment

Détail de la prestation

L'étude d'accessibilité des ERP (établissements recevant du public) évalue le respect dans les bâtiments des nouvelles normes d'accessibilité et donne les préconisations et chiffrages nécessaires à la mise en conformité des ERP.

Notre équipe de consultants spécialisés dans l'accessibilité tous handicaps intervient sur site et à même de réaliser des préconisations d'aménagements.

En option, nous fournissons en fin de mission un outil évaluant l'indice d'accessibilité du bâtiment, qu'il est possible de mettre à jour afin de suivre l'évolution de l'accessibilité du bâtiment au fur et à mesure des travaux.

Notre méthodologie vaut également pour l'accessibilité des lieux de travail des personnes handicapées.



Méthodologie

- Nos prestations se déroulent de la manière suivante :
- Analyse fonctionnelle du bâtiment.
- Elaboration des fiches diagnostic en fonction des différentes fonctionnalités (abords, accès, accueil, cheminement, etc).
- Relevé photographique et technique des dysfonctionnements.
- Détermination des travaux à réaliser pour chaque
- Etude approfondie des points importants d'inaccessibilité pour s'assurer que les propositions d'aménagement faites soient cohérentes avec les contraintes techniques, environnementales et architecturales.
- Chiffrage, par un architecte, des travaux à réaliser.
- Priorisation des aménagements à effectuer.
- Présentation générale, rendu de l'étude.